

Les avantages de la conduite supervisée

Destinée à tous les apprentis conducteurs de 18 ans et plus.

La conduite supervisée permet :

1) D'acquérir de l'expérience de conduite à MOINDRE COÛT pour compléter sa formation initiale.

Elle permet un apprentissage moins «stressant» de la conduite. En effet, grâce à la conduite supervisée, vous avez la possibilité de conduire beaucoup plus d'heures et en plus en compagnie d'un proche (un ami ou un membre de la famille).

2) La conduite supervisée permet MIEUX PRÉPARER la prochaine présentation à l'épreuve pour celles et à ceux qui ont échoué lors de l'examen pratique du permis B.

donc, de ne pas perdre la main après avoir échoué à l'examen en attendant de pouvoir le repasser. Elle augmente considérablement les chances de réussir l'épreuve et donc d'obtenir le permis B.

3) La conduite supervisée est recommandée pour les personnes manquant de confiance en elles. Tout comme le dispositif d'origine, l'élève est encadré par son accompagnateur pour l'accomplir. Grâce à cette formule, le candidat au permis de conduire acquiert plus de confiance en lui en se confrontant à des conditions réelles et diverses de circulation.

4) Pas de durée ni de kilomètres imposés

5) L'accompagnateur doit avoir le permis depuis au moins 5 ans sans interruption et doit avoir l'accord de son Assureur.